



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 1^{er} décembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond VILLALBA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 29

Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Frédéric LOUSTAU
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY

Etait absente :

- Mme Patricia PROHASKA

18 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE ACTIONS 2023

Pour l'année 2023, plusieurs actions ont été développées sur notre territoire, répondant aux objectifs des politiques éducatives :

- Une meilleure prise en compte de l'ensemble des temps libres des enfants et des jeunes,
- Le développement de loisirs de qualité pendant le temps extrascolaire et périscolaire
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société, lutte contre l'échec scolaire et illettrisme,
- Favoriser l'insertion des jeunes issus de familles défavorisées, en leur proposant des activités attractives et financièrement accessibles : meilleure intégration sociale.
- Mobiliser tous les partenaires locaux pour une mise en cohérence des moyens et de leurs compétences.

Pour l'année 2023, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (dans le cadre de la CTG) est prévue à hauteur de :

- 32 291 € (somme versée directement au Centre Social La-haüt et à Léo Lagrange Sud-Ouest).
- 6 500 € (somme versée directement à la Mairie pour le poste de coordinateur jeunesse).

Pour l'année 2023 et dans le cadre de la convention de financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement associatifs sur la commune d'Oloron Sainte-Marie, la participation de la Communauté des Communes du Haut Béarn est prévue à hauteur de :

- 123 977 €

➤ Règlement par la Commune des actions pour l'année 2023 :
Il est soumis par délibération au Conseil municipal le tableau ci-après pour règlement des actions réalisées dans le présent cadre.
Les versements seront effectués en 1 fois sous forme de subvention.

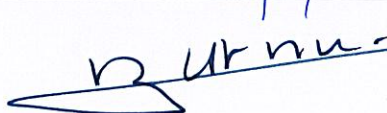

➤ Opérateur / montant :	
Centre Social 4-6 ans :	10 500 €
Centre Social Pré-Ados :	7 067 €
Radio Oloron :	5 100 €
Total :	22 667 €

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

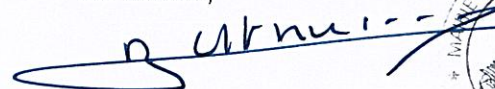
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions prévues en crédit au BP 2023 sur la ligne 6574001,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté des Communes du Haut-Béarn relative au financement des ALSH associatifs dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 01 décembre 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 06/12/2023

Le Maire,



Bernard UTHURRY

